

Méthodologie

Périmètre des statistiques relatives aux matériels de guerre et aux exportations

Mai 2018

Observatoire Économique de la Défense

Le SSM des Douanes (Département des Statistiques et des Etudes Economiques) et le SSM défense, Observatoire Économique de la Défense (Direction des affaires financières du ministère des Armées) ont élaboré conjointement une méthode d'analyse des échanges internationaux de matériels de guerre (MG) d'une part et des exportations totales de la base industrielle et technologique de défense (BITD) d'autre part. Cette fiche détaille les périmètres retenus.

1. Exportations / importations de matériels militaire et de matériels de guerre et assimilés

Les statistiques produites, à compter de février 2016, relatives aux échanges internationaux en matière de « *Matériels militaires* » (acception statistique) et de « *Matériels de Guerre et assimilés* (MG) » (acception douanière) rendent compte de deux types d'approche complémentaires :

1.1 L'approche statistique des « *Matériels militaires* » est fondée sur l'exploitation de la nomenclature détaillée à 8 chiffres (NC8) et de la nomenclature générale des produits (NGP). Compte tenu de la sensibilité présumée des exportations et importations de Matériels militaires, la DGDDI applique un traitement statistique de confidentialité pour les rendre indétectables en termes de diffusion publique sur le site dédié au commerce extérieur. Cette pratique est en accord avec les consignes inscrites dans une note de la Direction Générale de l'Armement du 17 janvier 1980. Ce traitement opéré lors du processus informatique de validation statistique ultime à la DNSCE, consiste à affecter à ces échanges de « *Matériels militaires* » le code confidentiel produit égal à 3 (dit Conf3).

Les « *Matériels militaires* » sont distribués dans les sections et chapitres du tarif des douanes au niveau de la NC8 ou de la NGP. C'est notamment le cas pour le chapitre 93 relatif aux « armes, munitions et leurs parties et accessoires » (compte PCE 93), ainsi que pour les avions militaires (chapitre 88 de la NGP) et les navires de guerre (compte PCE 89).

- La table complète précisant le contenu des produits liés au code Conf3 est détaillée ci-joint.
- Pour les livraisons intracommunautaires sous le seuil de 460 000 euros annuels, la charge déclarative de l'opérateur est à seule fin fiscale. De ce fait, les redevables DEB concernés déposent une déclaration d'échanges de biens (DEB) simplifiée, ne comportant aucune information quant à la nature tarifaire des matériels échangés (pas de NC8, ni de neuvième caractère NGP).
 - o Par suite, la série « Matériels militaires » pour les données non estimées CAF-FAB (en millions d'euros) ne peut être alimentée avec les échanges des DEB simplifiées.

1.2 Une approche réglementaire purement douanière fondée sur l'exploitation du critère **Code Additionnel National (CANA)**, mentionné en case 44 du document administratif unique (DAU) :

Les matériels de guerre (MG) et matériels assimilés sont définis à l'article L.2331 du code de la défense ainsi que dans la liste commune des équipements militaires de l'Union européenne.

- Sept domaines réglementaires sont concernés par l'usage de CANA, dont l'un est relatif aux « prohibitions et restrictions ». Les MG sont soumis à des prohibitions (en cas d'embargo notamment) et/ou à des restrictions (impliquant l'accomplissement préalable de formalités particulières).
- Trois codes de matériels correspondent à des MG de la série R (R de Restrictions) :
 - o R400 : matériels de guerre et matériels assimilés en provenance ou à destination d'un autre Etat membre de l'UE ;
 - o R404 : matériels de guerre, armes et munitions ;
 - o R407 : matériels de guerre et matériels assimilés.
- Ces trois codes sont utilisés pour les seuls flux de la France avec les pays extra-communautaires ou pour les échanges de la France avec des territoires douaniers de l'UE exclus fiscalement par la directive en matière TVA.
- Certains des matériels concernés par ces trois codes sont identifiés dans la NC8/NGP et pris en compte dans le code Conf3.

- D'autres matériels identifiés dans ces trois codes ne sont pas identifiés dans la NC8 / Conf3. Ils concernent, par exemple, des casques militaires, des coiffes, ou encore des simulateurs ;
 - o une liste complète des matériels qui ne sont pas communs avec la Conf3 est détaillée en annexe :
 - il s'agit, d'un point de vue économique, de biens finis correspondant à des MG, à des biens à double usage¹ ou à des intrants, civils parfois, qui sont intégrés dans des MG. Ces derniers correspondent à de la production industrielle de biens intermédiaires assemblés à l'étranger (selon l'organisation internationale des entreprises ou les accords de compensation souscrits dans le cadre des contrats d'exportation) ;
 - les montants (et Siren associés) correspondants sont introduits dans les statistiques produites à compter de février 2016 ;
 - ils ne le sont pas dans les statistiques du commerce extérieur.

NB : un travail spécifique sur le Conf3 est rendu nécessaire suite à la loi 2012-702 du 22 juin 2011, relative à la simplification des transferts des produits liés à la défense dans l'Union européenne, qui a donné lieu à la suppression, à compter du 30 juin 2012, de la déclaration spécifique du suivi des MG dans les relations intracommunautaires. Pas de changement sur le document administratif unique (relatif aux échanges extracommunautaires).

Les données export sont mesurées selon le pays d'origine et sont franco à bord (FAB ou FOB en anglais pour *franco on board*). Les données import comprennent le coût, l'assurance et les frais jusqu'à la frontière nationale (CAF).

Les données sont extraites des bases de la Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur (DNSCE). Ces bases sont consultées via le téléservice interne à la DGDDI, ASTRINET (pour Analyse et de Statistique de Trafic Réalisé sur les INformations douanières)².

Les flux identifiés sont évalués par la DEB pour l'intracommunautaire et la DAU pour l'extracommunautaire.

Les variables utilisées sont les suivantes :

- ADEP (année de dépôt) ;
- Flux (flux de la transaction avec valeurs « I » pour importation ou introduction et « E » pour exportation ou expédition) ;
- NC8 (nomenclature combinée à 8 chiffres) ;
- SIRE (numéro siren) ;
- PAYP (pays de provenance pour le flux entrant) ;
- PYOD (pays d'origine pour le flux entrant / pays de destination pour le flux sortant) ;
- VART (sommes des valeurs articles en euros = sommes des valeurs statistiques en euros) ;
- QUAN (sommes des quantités exprimées en kilogrammes nets).

Le champ géographique évolue dans le temps selon le rythme de l'intégration de pays dans l'Union européenne. Les pays sont alors soumis non plus au document administratif unique (DAU) mais à la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour les transferts intra européens. Cela ne présente pas d'impact sur les statistiques produites.

Enfin, il est noté qu'une partie des montants identifiés ne sont pas distribués par Siren. Cette information n'est en effet pas toujours renseignée dans les DAU alimentant in fine les bases de données statistiques de la DGDDI à Toulouse. Cela a pu être le cas pour certains prestataires tels que l'OTAN, la SIMMAD ou encore le ministère des affaires étrangères. Ces montants sont alors regroupés sous les numéros Siren 888 888 888 (sociétés étrangères) ou 999 999 999 (occasionnels).

¹ Concernant les biens à double usage mentionnés supra, il ne s'agit pas d'échanges DAU portant sur les marchandises visées par le règlement (CE) n° 428/2009 modifié. Pour ces biens et technologies à double usage, la délivrance des licences est gérée de manière dématérialisée via le portail EGIDE du service des biens à double usage de la DGE (Direction des Grandes Entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances).

² Arrêté du 30 octobre 2007 portant création d'un traitement d'« Analyse et de statistique de trafic réalisé sur les informations douanières » (ASTRINET) - JORF du 28 novembre 2007. Ce traitement a pour finalité l'analyse des flux commerciaux intracommunautaires et extracommunautaires, tant à l'importation qu'à l'exportation ainsi que la possibilité de formuler des interrogations sur les données relatives au dédouanement et à la déclaration d'échanges de biens en restituant les informations sous forme de données brutes ou agrégées.

Les statistiques ainsi produites relèvent donc d'une approche plus large par prise en compte de la part des flux DAU avec CANA R400, R404 et R407 et exclusifs du critère statistique CONF3. En cela, les éléments diffèrent logiquement de la « série matériels militaires (en millions d'euros) » pour les données CAF-FAB, données non estimées non parvenues à la date de publication (LeKiosque.finances.gouv.fr).

Dès lors, les différences de périmètre entre les méthodologies détaillées supra donnent lieu à des résultats distincts, comme détaillé ci-dessous.

Tableau 1 : Différences de statistiques sur les MG par source

M€

Années	Importations MG CAF			Exportations MG FAB		
	SSM Douanes et défense	Statistiques du commerce extérieur*	Écarts	SSM Douanes et défense	Statistiques du commerce extérieur*	Écarts
2012	1 550,4	1 494,0	56,4	5 739,6	4 204,0	1 535,6
2013	1 511,0	1 467,0	44,0	5 722,8	4 546,0	1 176,8
2014	1 725,9	1 668,0	57,9	6 254,1	4 748,0	1 506,1
2015	1 663,0	1 609,0	54,0	7 268,9	5 288,0	1 980,9
2016	1 710,9	1 649,0	61,9	8 295,1	6 257,0	2 038,1
2017	2 187,8	2 119,0	68,8	8 298,4	5 740,0	2 558,4

* Matériel militaire, données CAF-FAB, Données non estimées des informations non encore parvenues à la date de publication - valeurs en millions d'euros.

Sources : Lekiosque.finances.gouv.fr, DGDDI - retraitements OED.

Tableau 2 : Impact des critères d'identification sur les statistiques 2017

Année de Dépôt	Flux de la transaction	Combinaisons entre code confidentialité statistique matériel militaire et matériels de guerre et assimilés au sens de la réglementation DGDDI_bureau E/2_section prohibitions	Montants en euros article DEB_DAU	% du total
2017	Export/expédition	Cana R400, R404, R407 seuls	2 556 844 338	31%
2017	Export/expédition	Conf 3 seul	2 509 071 946	30%
2017	Export/expédition	Conf 3 et cana R407	3 225 856 156	39%
Total général année 2017 exportations/expéditions MG			8 291 772 440	100%
2017	Import/introduction	Cana R400, R404, R407 seuls	68 474 958	3%
2017	Import/introduction	Conf 3 et cana R407, R404	160 768 943	7%
2017	Import/introduction	Conf 3 seuls	1 958 763 568	90%
Total général année 2017 importations/introductions MG			2 188 007 469	100%

CONF égal à 3 CONFidentialité produit = matériel militaire

R400 Matériels de guerre et matériels assimilés en provenance ou à destination d'un autre Etat membre de l'UE

R404 Matériels de guerre, armes et munitions

R407 Matériels de guerre et matériels assimilés

Source : Données statistiques DNSCE corrigées et à jour au 14 mai 2018 (retraitement du fichier de résultats Astrineo n°1006188).

Annexe 1 : Contenu du code Conf3

	CODE Nomenclature combinée 2016	LIBELLE	DATE D'EFFET
1	8710 00 00	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	01/01/1988
2	8805 21 00	Simulateurs de combat aérien et leurs parties	01/01/2002
3	8906 10 00	Navires de guerre	01/01/2002
4	9301 10 00	Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple), autopropulsées et non autopropulsées	01/01/2012
5	9301 20 00	Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires	01/01/2002
6	9301 90 00	Armes de guerre, y compris les pistolets-mitrailleurs (à l'exclusion des pièces d'artillerie, des tubes lance-missiles, des lance-flammes, des lance-grenades, des lance-torpilles et lanceurs similaires, des revolvers, des pistolets et des armes blanches)	01/01/2002
7	9302 00 00	Revolvers et pistolets, autres que ceux des n° 9303 ou 9304	01/01/2004
8	9305 10 00	Parties et accessoires de revolvers ou pistolets	01/01/1988
9	9305 91 00	Parties et accessoires des armes de guerre du n° 9301	01/01/2002
10	9306 30 10	Cartouches et leurs parties pour revolvers et pistolets du n° 9302 ou pour pistolets-mitrailleurs du n° 9301	01/01/1988
11	9306 30 30	Cartouches et leurs parties pour armes de guerre	01/01/1988
12	9306 90 10	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et autres munitions et projectiles de guerre (à l'exclusion des cartouches), et leurs parties	01/01/1988

	CODE Nomenclature générale des produits 2016	LIBELLE	DATE D'EFFET	CANA STATISTIQUE ASSOCIE
1	8407 10 00 9	Moteurs pour l'aviation, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
2	8409 10 00 9	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs pour l'aviation, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
3	8411 11 00 9	Turboréacteurs, d'une poussée n'excédant pas 25 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
4	8411 12 10 9	Turboréacteurs, d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
5	8411 12 30 9	Turboréacteurs, d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
6	8411 12 80 9	Turboréacteurs, d'une poussée excédant 132 kN, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
7	8411 21 00 9	Turbopropulseurs d'une puissance n'excédant pas 1100 kW, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
8	8411 22 20 9	Turbopropulseurs d'une puissance excédant 1100 kW mais n'excédant pas 3730 kW, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
9	8411 22 80 9	Turbopropulseurs d'une puissance excédant 3730 kW, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
10	8411 91 00 9	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
11	8801 00 10 9	Ballons et dirigeables, autres que civils; planeurs et ailes volantes, autres que civils	01/01/2007	S137
12	8801 00 90 9	Autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur, autres que civils	01/01/2007	S137
13	8802 11 00 9	Hélicoptères d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg, autres que civils	01/01/2006	S137
14	8802 12 00 9	Hélicoptères d'un poids à vide excédant 2000 kg, autres que civils	01/01/2006	S137
15	8802 20 00 9	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2000 kg, autres que civils	01/01/2006	S137
16	8802 30 00 9	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2000 kg mais n'excédant pas 15000 kg, autres que civils	01/01/2006	S137
17	8802 40 00 9	Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15000 kg, autres que civils	01/01/2006	S137
18	8803 10 00 9	Hélices et rotors, et leurs parties, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
19	8803 20 00 9	Trains d'atterrissage et leurs parties, autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
20	8803 30 00 9	Autres parties d'avions ou d'hélicoptères, autres que destinées à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
21	8805 29 00 9	Autres appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties, autres que destinés à des usages civils	01/01/2006	S139
22	9014 20 20 9	Centrales inertielle, autres que destinées à des aéronefs civils	01/01/2006	S135
23	9014 20 80 9	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles et les centrales inertielle), autres que destinés à des aéronefs civils	01/01/2006	S135

Annexe 2 : Liste des matériels retenus selon le CANA non repris par le Conf3

Matériels dont la valeur à l'export est supérieure à 10 M€ en 2015

NC8	LIBELLE	VART (valeur statistiques euros)
85299097	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils d'émission non incorporant un appareil de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméscopes ainsi qu'aux appareils de radiodétection, de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, n.d.a. (à l'excl. des parties d'appareils photographiques numériques, antennes et réflecteurs d'antennes et assemblages électroniques)	198 003 003
85261000	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar]	149 624 708
90149000	Parties et accessoires de boussoles et d'autres instruments et appareils de navigation, n.d.a.	119 872 536
88026010	Véhicules spatiaux, y.c. les satellites	104 655 000
90312000	Bancs d'essai pour moteurs, machines génératrices, pompes, etc.	77 380 367
89069010	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage, pour la navigation maritime (autres que navires de guerre, bateaux à rames, et autres bateaux des n° 8901 à 8905 et autres que bateaux à dépecer)	73 753 095
85414090	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. les cellules photovoltaïques	70 506 032
85258019	Caméras de télévision (à l'excl. de celles comportant au moins 3 tubes de prise de vues et des caméscopes)	54 799 249
85256000	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception	50 750 696
85407900	Tubes pour hyperfréquences [p.ex. tubes à ondes progressives, carotrons] (à l'excl. des magnétrons et tubes commandés par grille)	48 601 491
85269120	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'excl. des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])	48 464 872
84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.	47 814 097
90319085	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.	40 330 301
90051000	Jumelles	35 941 104
90131000	Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou des chapitres 84 et 85 de la section 16	30 216 195
49119900	Imprimés, n.d.a.	28 302 253
90148000	Instruments et appareils de navigation (à l'excl. de ceux destinés à la navigation aérienne et spatiale, des boussoles et des appareils de radionavigation)	27 714 136
88039020	Parties des véhicules spatiaux, y.c. les satellites, n.d.a.	26 720 122
85285970	Moniteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des moniteurs avec un tube cathodique et des écrans plats pouvant afficher des signaux provenant de machines automatiques de traitement de l'information et présentant un niveau de fonctionnalité acceptable)	25 988 523
85013400	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 375 kW	21 594 146
85299065	Assemblages électroniques, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a.	21 532 641
85176200	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils de commutation et de routage (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	21 242 143
85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85	17 521 764
85291069	Antennes (à l'excl. des antennes d'intérieur et d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, des antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	16 549 496
85389099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques et des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques [waters] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)	16 068 836
85299020	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils d'émission incorporant un appareil de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux appareils photographiques numériques, aux moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information, n.d.a. (à l'excl. des antennes et réflecteurs d'antennes et assemblages électroniques)	15 296 178
84629980	Presses autres qu'hydrauliques, pour le travail des métaux (sauf à commande numérique et autres que presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer)	14 010 196
84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm	13 558 764
84799080	Parties de machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	12 891 807
85432000	Générateurs de signaux électriques	12 012 972
93069090	Munitions et projectiles (autres que pour armes de guerre) et leurs parties, n.d.a.	11 349 902
85234959	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction du son et de l'image ou de l'image uniquement (à l'excl. des disques numériques versatiles [DVD] et des disques pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information)	10 309 276
90151010	Téléètres, électroniques	10 108 617

Liste exhaustive dans les pages suivantes

Table with 2 columns: Code and Description. Contains a list of technical specifications for various mechanical, electrical, and chemical products.

39249000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)
68053000	Abrasis naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés
68138100	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières (sauf contenant de l'amiante)
72223037	Barres en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, n.d.a. (à l'excl. des produits forgés)
34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)
56081990	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés)
39211310	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires flexibles, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
84253900	Treuil et cabestans, autres qu'à moteur électrique
33030010	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)
72224090	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, n.d.a.
84242000	Pistolets aéroglyphes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frités [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)
59090090	Tuyaux pour pompes et tuyaux simil., en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières (à l'excl. des tuyaux de fibres synthétiques)
76042100	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.
85024000	Convertisseurs rotatifs électriques
85333900	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)
74152100	Rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort), en cuivre
73181589	Vis et boulons filetés en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles, avec tête hexagonale, résistance à la traction >= 800 MPa (à l'excl. des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)
39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly(chlorure de vinyle))
84690099	Machines à écrire non électriques
48219010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives
39229000	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des éviers, des lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)
39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.
39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
76061292	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peintes, vernis ou revêtus de matière plastique, sauf tôles et bandes déployées)
73089059	Constructions et parties de constructions en fer ou en acier, uniquement ou principalement en tôle, n.d.a. (à l'excl. des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils et des panneaux multiples constitués de deux parements en tôle nervurée et d'une âme isolante)
91059900	Appareils d'horlogerie ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104, réveils ainsi que pendules et horloges murales)
76069100	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire
84671190	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)
85322900	Condensateurs fixes (autres que condensateurs au tantale, condensateurs électrolytiques à l'aluminium, condensateurs diélectriques en céramique, en papier et en matières plastiques et condensateurs de puissance)
63069000	Articles de campement de matières textiles (à l'excl. des bâches, stores d'extérieur, tentes, voiles, matelas, sacs de couchage, sacs à dos, sacs à bandoulière et similaires ainsi que des coussins rembourrés)
96034010	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou simil. (sauf pinceaux pour artistes et pinceaux simil. du n° 960330)
83021000	Charnières de tous genres, y.c. les paumelles et pentures, en métaux communs
84818061	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en fonte (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)
85353090	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension >= 72,5 kV
94054091	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence, n.d.a.
29051200	Propane-1-ol [alcool propylique] et propane-2-ol [alcool isopropylique]
45049080	Liège aggloméré, avec ou sans liant, et ouvrages en liège aggloméré (sauf chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles; coiffures et leurs parties; boures et séparateurs pour cartouches de chasse; jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties; cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y.c. les disques)
85469090	Isolateurs pour usages électriques (sauf en verre, en céramique et en matières plastiques et sauf pièces isolantes)
72209080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvertures plus poussées, non perforés
82119400	Lames tranchantes ou dentelées, en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211
15029090	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (à l'excl. des graisses destinées à des usages industriels/techniques, du suif, de la stéarine solaire et de l'oléomargarine)
22084011	Rhum d'une teneur en substances volatiles (autres que l'alcool éthylique et méthyle) >= 225 g/hl d'alcool pur (avec une tolérance de 10%), présenté en récipients d'une contenance <= 2 l
84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)
68109900	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles simil.)
93062900	Parties de cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse; plombs pour carabines et pistolets à air comprimé
42021290	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles (à l'excl. des mallettes porte-documents et des articles à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)
96121010	Rubans encrus en matières plastiques pour machines à écrire et rubans encrus simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en matières plastiques (autres qu'en matières textiles)
44170000	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)
42029291	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en matières textiles
39095090	Polyuréthanes sous formes primaires (à l'excl. du polyuréthane obtenu à partir de 2,2-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4-méthylènedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide)
39191012	Bandes en poly(chlorure de vinyle) ou en polyéthylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm
85065030	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)
82055100	Outils à main d'économie domestique, non mécaniques, avec partie travaillante en métaux communs, n.d.a.
72125090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non allié, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)
74191000	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre (sauf chaînes et chaînettes de montre, de bijouterie, etc.)
48192000	Boîtes et cartonnages, pliés, en papier ou en carton non ondulé
83011000	Cadenas, en métaux communs
73202020	Ressorts en hélice en fer ou en acier, formés à chaud (à l'excl. des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la Section 17)
15030030	Huile de suif, non émulsionnée, ni mélangée ni autrement préparée, destinée à des usages industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)
83026000	Ferme-portes automatiques en métaux communs
85392290	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes à réflecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)
96072090	Parties de fermetures à glissière (à l'excl. des articles en métaux communs)
90138030	Dispositifs à cristaux liquides, n.d.a.
93062100	Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse
85402010	Tubes pour caméras de télévision
93070000	Sabres, épées, battonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux (autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, armes mouchetées destinées à l'escrime, couteaux et poignards de chasse, couteaux de camping et autres articles de coutellerie du n° 8211, ceinturons et articles simil. en cuir ou en matières textiles ainsi que les dragonnes)
82119200	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foie et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)
88032000	Trains d'atterrissage, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.
76061220	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, peintes, vernis ou revêtus de matière plastique
85291065	Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision, y.c. celles à incorporer (autres qu'antennes télescopiques et antennes foudres pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)
82119300	Couteaux autres qu'à lame fixe, y.c. les serpettes fermentes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)
76042910	Barres en alliages d'aluminium
95069990	Articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et patageoires
97050000	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique
61091000	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton,
83025000	Patères, porte-chapeaux, supports et articles simil. en métaux communs
90160010	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids